

## MAIRIE DE BEAUFORT

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

A LA MAIRIE

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17.01.2019

A 20h40 HEURES

N° 1

Présents : Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE, Maire -Nathalie FOURAIGNAN  
1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, Daniel PAREDE 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Carole RECHT, 3<sup>ème</sup>  
Adjointe au Maire - Mesdames Patricia NARBONNE, Elodie PINHEIRO, Lydie  
ROMET, Monsieur Alain BEGHIN, André RIBERI, André DELADGE Conseillers  
Municipaux.

POUVOIRS : aucun

■ Madame Carole RECHT a été désignée secrétaire de séance.

★ Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil  
Municipal du 29.11.2018

#### DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT A SABONNERES :

Le coût de la scolarité est de 850,47 euros

Daniel PAREDE demande quelles sont les raisons. André DELADGE explique qu'il  
s'agit d'un enfant qui était en nourrice à Sabonnères et donc il est dans la  
continuité.

**VOTE : OUI unanimité**

**DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT A SAINT-THOMAS :**

Le coût est de 729,23 euros. Elodie PINHEIRO se demande si l'enfant n'est pas au collège. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE s'engage à vérifier les informations.

**VOTE : OUI sous réserve de vérification.**

**DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT A SAINTE FOY DE PEYROLIERES :**

Comme la Communauté de Communes a pris la compétence ALAE, la cotisation est de 770 euros. Il s'agit d'une délibération de principe car nous n'avons pas le texte mais les montants sont fixés. Elodie PINHEIRO explique que ce que nous ne payons pas pour ces enfants sera payé par le biais de la contribution qui est appelée pour le transfert du périscolaire. Daniel PAREDE se demande comment cela va être facturé pour les enfants qui ne sont pas de la Communauté de Communes pour le périscolaire. Lydie ROMET demande si les montants votés concernent le scolaire ou le périscolaire. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond que ce n'est que le fonctionnement. Peut-être que le périscolaire n'est pas facturé.

**VOTE : OUI unanimité**

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE COEUR DE GARONNE AU BENEFICE DE LA COMMUNE (SECRETARIAT)**

Un document a été réalisé par la Communauté de Communes concernant toutes les secrétaires détachées dont la nôtre. Il faut voter pour un renouvellement a raison de 8 h/ semaine.

**VOTE : OUI unanimité**

**DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE DEUX ENSEMBLES D'ECLAIRAGE PUBLIC PHOTOVOLTAIQUES AU LOTISSEMENT L'ECO HAMEAU PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE (BUDGET ANNEXE 2018):**

Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique qu'il est allé voir Monsieur Izard pour obtenir des prix sur ces éclairages. Le prix initial était de 9556 euros. Au final le coût sera de 5062 euros après subventions. Ils seront positionnés au-dessus des parkings de jour. Lydie ROMET demande si on doit avancer la totalité des

fonds. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond que oui mais les subventions tomberont peu après. Patricia NARBONNE demande la date de pose. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond dans les quatre mois. Daniel PAREDE demande s'ils éclairent toute la nuit. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond qu'ils sont réglables et seront ajustés en fonction des remarques des propriétaires. C'est une société française qui a une très bonne réputation FonRoche.

André DELADGE informe le conseil de la réunion du syndicat d'électricité. Les recommandations portent sur le remplacement des ampoules par des LED. L'économie occasionnée par les ampoules rembourse le coût d'investissement. Le type d'éclairage de la commune le permettrait il suffit de changer les ampoules. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond qu'il va demander un devis. Alain BEGUIN s'étonne qu'il suffise de changer les ampoules.

**VOTE : OUI unanimité**

#### **VENTE DES TERRAINS DERRIERE LA MAIRIE : QUESTIONS/REPNSES :**

Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique qu'il est important que nous en discussions pour savoir quel est l'avis du conseil municipal sur ce sujet. Un plan est distribué aux membres du conseil. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique qu'il faut s'assurer de pouvoir faire un assainissement. Elodie PINHEIRO demande qu'elle surface est minimale pour un assainissement individuel. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE ne sait pas précisément. Daniel PAREDE trouve que ce n'est pas une bonne idée de vendre le patrimoine communal. Il trouve que l'ensemble formé au cœur du village doit être conservé. La Commune croît rapidement, dans les années à venir il y aura des besoins en équipements. Il vaut mieux garder ce que l'on a. Si on veut acheter plus tard ce sera plus cher donc autant garder ce que l'on a. Il envisage aussi un terrain appartenant à Monsieur Dupuis, près du tennis, qui aurait intérêt à être communal plutôt que privé. Elodie PINHEIRO demande si Monsieur Dupuis serait vendeur. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond qu'il ne sait pas. Il semblait l'être un temps. Alain BEGUIN ajoute qu'il faut se demander ce que l'on souhaite faire du bâtiment du chai. Actuellement il n'est pas en état. Daniel PAREDE demande alors pourquoi ne pas vendre le terrain à côté du cimetière. Nathalie FOURAIGNAN explique qu'il n'est pas vendable car il a été donné pour agrandir le cimetière. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE fait un retour sur le Chai. La région a répondu favorablement et nous attribue une subvention de 3750 euros pour la réparation de la toiture. Daniel PAREDE explique que nous pouvons monter un projet auprès de la Communauté de Communes pour demander de l'aide pour réhabiliter le bâtiment. Nathalie FOURAIGNAN explique qu'il faut dégager un intérêt communautaire. André DELADGE explique que les commerces qui sont autour de chez nous ferment leurs portes les uns après les autres. Seul un restaurateur pourrait peut-être fonctionner.

Elodie PINHEIRO quitte le conseil à 21h 32.

**SECURITE VOIRIE-COMMUNE : SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE :**

Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique qu'il faudrait une place « handicapé » sur le parking. Il rappelle ce qui a été fait jusqu'à présent (sonnette, signalisation, bureau en bas...) Daniel PAREDE demande le nombre d'intervention sur l'année. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond que nous sommes autour de 2 ou 3. Pour la place « handicapé » il suffit de mettre deux petits sigles aux deux points de la place. Le coût total est de 150 euros.

L'idée serait également de mettre un stop soit sur la route de Sabonnères, soit avenue Jacques Cousse. André DELADGE explique que sa première demande date de 1987 et on lui avait répondu que ce n'était pas à nous de régler ce point. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond que le stop est à l'intérieur de la commune donc la charge de la commune. Cela est mis à la réflexion du conseil.

96 camions à destination de chez Monsieur RIBERI, ont détérioré le chemin du Mona au niveau du virage. Des spécialistes sont venus constater. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique qu'il ne permettra pas que les administrés paient pour la réparation. IL ne souhaite pas que les frais de réparation soient pris sur le pool routier de Beaufort. André DELADGE explique que tous ces chemins étaient tous des chemins de terre autrefois et que dès que des camions les empruntent ils les endommageaient.

**ECO-HAMEAU : SIGNALISATION D50 ; ARRET BUS ; AUTRES QUESTIONS REPONSES :**

Une demande a été posée pour savoir comment sécuriser la D50 au niveau de l'Eco-hameau et également par rapport à un arrêt de bus. La demande va remonter au niveau du département pour voir ce qui peut être fait. Une limitation à 70 est envisageable. La demande du Maire est de 50 km/h sur la portion de l'Eco-hameau. Un panneau pour annoncer la présence de chevaux au haras est également demandé. Les panneaux de l'éco hameau ont été commandés et seront posés en avril 2019. Concernant l'arrêt de bus la situation n'est pas claire pour le moment ni sur le positionnement, ni sur le financement. Le service des transports scolaires doit aussi envisager l'arrêt du bus par rapport à la traversée de la chaussée par les enfants.

André DELADGE quitte le conseil à 22h06

## QUESTIONS DIVERSES :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE explique que le rapport est accessible sur le net et en Mairie.

Les cloches de l'église ont un souci. Le coût de réparation est de 798,60 euros. André RIBERI explique que le figier derrière l'école doit être coupé car il devient dangereux.

Alain BEGUIN demande s'il serait possible que le service technique de la Communauté de Communes intervienne sur le tennis. Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE répond que Jérôme s'est proposé d'intervenir au mois d'avril. Alain BEGUIN ajoute que nous pouvons peut-être demander une rénovation pour l'année prochaine.

Plus rien n'étant mis à discussion.

La séance est levée à 22h15 heures

Le secrétaire de séance,

Carole RECHT

Le Maire,

Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE

Le Maire,  
Emmanuel GUÉTIN-MALEPRADE

